



Conseil d'administration

12 octobre 2016

Cette séance du nouveau Conseil d'administration, après 7 mois de vacance, voyait son ordre du jour chargé. De nombreuses résolutions étaient soumises au vote et la plus importante est, à n'en pas douter, celle concernant le passage de 9 à 6 DT dès le 1^{er} janvier 2017, soit dans moins de 3 mois.

Installation

Chaque nouveau Conseil d'Administration voit la nomination des vice-présidents et des présidents de commission. Monsieur Dominique Jarlier, Président de la FNCOFOR est nommé premier vice-président et M. SIAT, président de la FNB, second vice-président.

Le conseil comportait déjà un comité consultatif de la forêt communale dont le président Jean – Pierre Jarlier est réélu.

Un nouveau comité consultatif des forêts d'outre-mer est institué. Ces membres ne sont pas encore nommés et ses contours restent flous, tout est à faire, et c'est le Président du CA J. Yves CAULLET qui s'y colle pour un mandat d'installation et de mise en route. Finalement tous les présidents, à divers titres sont réélus dans ce Conseil qui est dans la continuité du précédent. Etonnant alors qu'il a fallu 7 mois pour le réinstaller.

Quelques nouveaux membres arrivent au Conseil et notamment Mme Cazalère est la conseillère agriculture, développement durable et pêche du Président de la République - nommée au titre de représentante du Premier ministre au CA de l'ONF- qui n'a pas manqué de rappeler, l'importance du COP et la place de l'ONF dans la mobilisation des bois publics au service de la filière, ainsi que la confiance du Président de la République au Président CAULLET et au Directeur Général de l'ONF. Les deux édiles buvaient du petit lait et cela augurait assez mal de ce que nous aurions pu espérer amender sur le point suivant de l'ordre du jour : la réorganisation territoriale.

Les délégations accordées au Directeur Général

Vient ensuite la liste des délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général, afin de « désengorger » le Conseil de décisions de gestion, qu'il s'agisse de seuils de marchés publics, de cessions de biens immobiliers ou de prise à bail de locaux. Et là aussi petite nouveauté, car si plusieurs de ces délégations ne bougent pas ou sont simplement actualisés de la dérive des coûts, celle intéressant la prise à bail de locaux est doublée : jusque-là toute prise à bail de locaux, supérieure à 180 000 € HT/an devrait être soumise à l'approbation du Conseil. Il est proposé de passer à 360 000 € HT, soit 30 000 € HT par mois.

Le SNPA fait remarquer que cette proposition interroge car le seuil pour la vente de biens immobiliers n'a pas bougé, ce qui induit un marché immobilier stable, pourquoi doubler celui de la prise à bail ? Qui plus est, une prise à bail d'un tel montant correspond à une location importante et induit en creux, une réorganisation notable de services.

Une partie de la réponse se trouve peut-être dans le montant du bail de location du site de Brabois qui devrait héberger, dès le 1^{er} décembre 2016, les équipes de la formation et de la recherche de Nancy = 330 000 € HT/an.

Cette augmentation semble venir à point nommé. Elle évite en tout cas de soumettre cette prise à bail au Conseil d'Administration, alors même que la décision semble très engagée sans consultation antérieure du CA.

La réorganisation territoriale de l'Etablissement

Il est vrai que de chaque côté (comprenez partisans et opposants à la réforme des DT), on avait sorti *la grosse artillerie*.

Pour l'administration, la présence de Philippe Richert, Président de l'association des Régions de France : présence exceptionnelle vu l'emploi du temps de cet homme politique – il a été ministre chargé des collectivités territoriales dans le gouvernement Fillon - président du Conseil Régional du Grand Est depuis 2016. Au départ l'homme était opposé à la fusion des régions et n'avait pas manqué de le faire savoir. Il semble pourtant converti à la loi NOTRE, et assure lors de sa courte intervention que tout a été fait, dans la réforme des régions, en tenant compte des personnels impactés. Selon lui le mouvement de l'Office va dans le bon sens, même si ce n'est pas une révolution qui va permettre d'améliorer le cours des bois. Il semble toutefois enfoncer le clou quant à la pertinence de la réforme proposée à l'ONF et se veut rassurant sur l'absence de toute arrière-pensée : *les régions ne souhaitent pas du tout récupérer la compétence forêts et encore moins un démantèlement de l'Office*.

Du côté des OS, une déclaration liminaire de la représentante de l'encadrement (EFA-CGC) avait donné le ton dès le début du Conseil sur ce que ressentent les Cadres. Elle dit la situation très dégradée du moral de l'encadrement supérieur et évoque la peur des conséquences sur l'organisation et la santé des Personnels ainsi que le prix de la réforme qui va coûter cher à l'Office.

Elle explique à titre d'exemple, l'usine à gaz imaginée pour la DT Grand Est qui va finalement s'organiser comme 2 DT, Est et Ouest de Grand Est, tant le mastodonte semble ingérable, même sur le papier.

Le SNPA fait d'abord remarquer que la gouvernance du CA est quelque peu malmenée par la présentation de ce projet, car les choses sont déjà très avancées dans les DT et les préfigurations si précises qu'il est aujourd'hui difficile d'envisager d'autres scénarii que celui proposé par le Directeur Général. Ceci est troublant pour l'organe de gouvernance de l'ONF qui ne peut que répondre par oui ou non à la résolution.

Ensuite le SNPA a souhaité souligner le risque fort d'une impossibilité pratique de fonctionner dès le 1^{er} janvier 2017 du fait de l'impréparation complète des applications informatiques. Et pas uniquement pour 450 personnes des DT impactées, comme le prétend le Directeur Général, mais pour tous les personnels de l'Etablissement. Qu'il s'agisse tout bonnement de Mes Applis, pour un partage commun entre personnels dans les nouvelles régions, du SIRH ou des référentiels ... tout conduit à devoir continuer de gérer en 2017, sur la base des actuelles DT mais dans le cadre des nouvelles. Une situation ubuesque qui va conduire à créer des outils de substitution, voire des outils tout court car les

applicatifs actuels ne répondront pas, faute de référentiels à jour. C'est le grand retour d'Excel dans tous les domaines, que ce soit pour le financier ou pour la RH au travers notamment des mises en appel à candidatures, mais aussi de la gestion des effectifs !

Un autre fait troublant, noté par le SNPA, est la fusion prévue de la Direction des systèmes d'information (DSI) avec la Direction Economique et Financière, et le départ du Directeur de la DSI – François SUBRENAT alors même qu'on aurait plutôt imaginé un renforcement de la DSI qui est en première ligne sur ce dossier.

Le SNPA propose enfin que la refonte des DT soit reportée au moins au 1^{er} janvier 2018 après une année de test, et un nouvel avis du Conseil, afin d'examiner la mise en place effective des mutations logistiques et informatiques pour s'assurer de la continuité du fonctionnement de l'ONF dans la nouvelle organisation prévue.

La réponse du Directeur Général, face à ces réticences, voire à des oppositions très nettes d'autres représentants des Personnels est sans surprise. De la même façon que le dossier de présentation de la résolution n'évoque guère que l'aspect géographique de la réforme territoriale et la refonte, à due concurrence des instances de représentation des Personnels – CTT et CHSCT - il n'y aura pas de réponse factuelle sur les difficultés organisationnelles évoquées, en indiquant que le délai de mise en œuvre des adaptations s'étendra sur l'année 2017, pour un fonctionnement abouti au 1^{er} janvier 2018. A la question des grandes DT géographiques, telle COA ou Méditerranée, il est opposé une production de bois moindre.

Aucun argument développé par les représentants du Personnel ne trouve grâce à ces yeux et pour le Directeur Général, il semble assuré que tout sera calé fin 2017. Au regard des déploiements informatiques de ces dernières années ou de l'accouchement toujours retardé du SIRH des personnels fonctionnaires, qu'il nous soit permis, à tout le moins, d'en douter légitimement !

Une autre réponse attendue était celle du Président du Conseil d'Administration, sur laquelle nous fondions plus d'espoirs d'être entendus. En effet, lors du conseil du mois de mars 2016, le Président semblait assez prudent sur la réforme et avait indiqué qu'il n'y aurait pas de grand soir et qu'il fallait avant tout préserver l'efficacité de l'Etablissement.

Changement de discours cette fois, l'important maintenant est l'affichage opérationnel, vis-à-vis des nouvelles régions, qui construisent en 2017 leurs premiers véritables budgets de nouvelles régions. Et puis toutes les nouvelles DT ONF ne seront pas obligées d'aller au même train, et on peut admettre que ce soit un peu plus long pour celles qui sont le plus bousculées par une fusion.

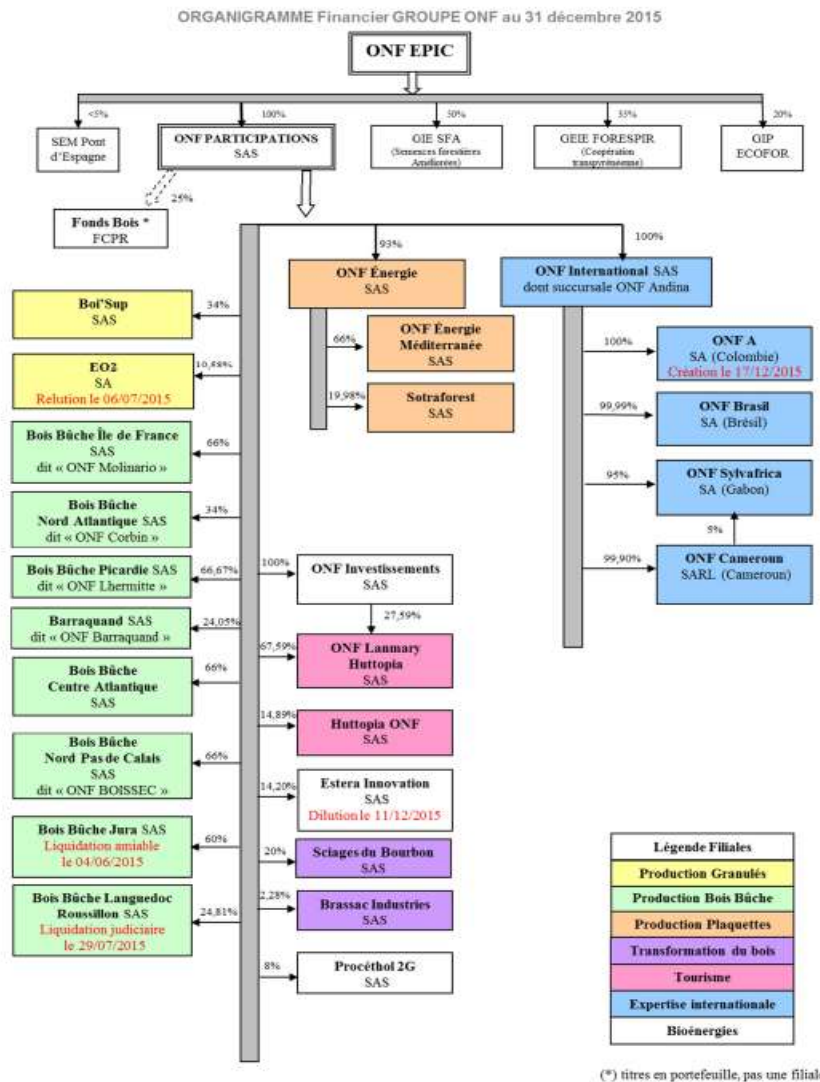
Jolie pirouette en tout cas et fin de non-recevoir pour les sceptiques (*malheureusement avertis*) que nous sommes. Une seule compensation est faite par le Président qui propose d'ajouter au texte de la résolution, une phrase sur le maintien des 320 UT et des 51 ATE dans le projet de réforme territoriale... Important politiquement sûrement, mais un peu hors sujet tout de même !

Enfin les Tutelles, bien silencieuses sur le sujet, il est vrai qu'elles n'avaient rien demandé dans le COP à ce sujet. Silence approuvateur ou prudente réserve, difficile à dire. Seule la Secrétaire Générale du MAAF prendra la parole pour confirmer que l'arrêté interministériel permettant aux personnels ONF impactés de bénéficier des mêmes mesures financières d'accompagnements que celles appliquées lors de la fusion des régions françaises – mesures plus favorables que le précédent décret de 2008 – est déjà prêt.

Finalement et après un débat de plus d'une heure, *mais une heure seulement*, la résolution est adoptée. Tous les représentants des personnels, cadres y compris votent contre.

Filiales

Une présentation complète des filiales du groupe ONF a été faite. Au 31 décembre 2015, le groupe est constitué de 22 filiales et participations dont 16 pour lesquelles l'ONF détient le contrôle exclusif



Les filiales présentent un bénéfice net consolidé 2015 de 50 k€ contre une perte de 1 165 k€ en 2014. Il résulte principalement de la hausse de l'activité chez ONF Energie et ONF International.

Plan marge nette

La présentation du plan marge nette – *ce n'est pas le premier* – entérine la création de l'ANET, l'agence nationale Etudes et Travaux dont la mission principale est la gestion des grands comptes avec des opérateurs nationaux.

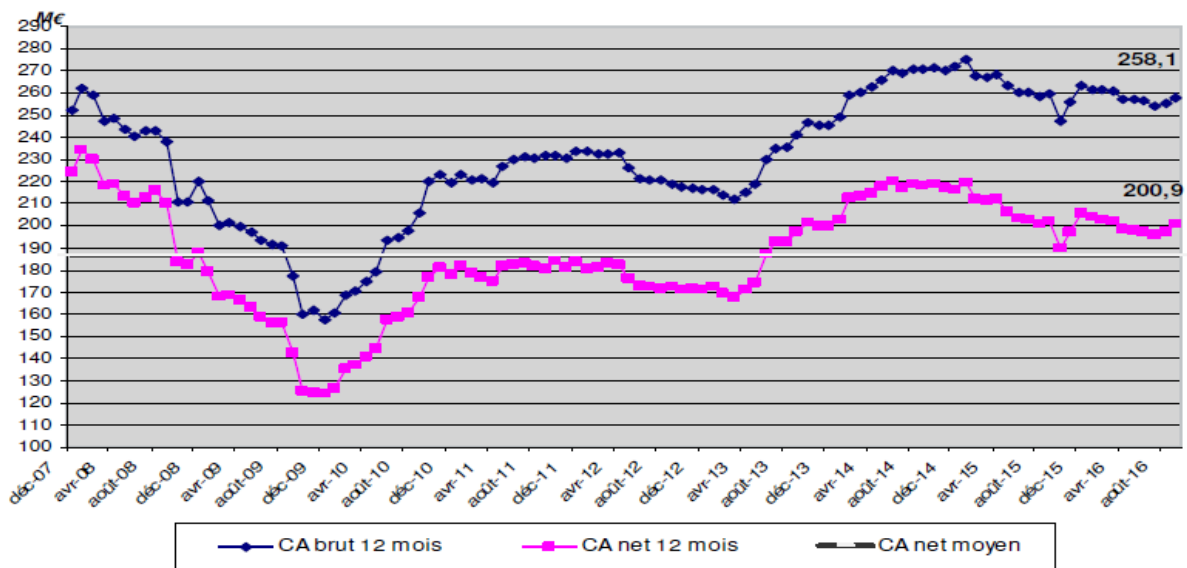
La discussion s'oriente rapidement vers la concurrence déloyale des entreprises à bas coûts et le travail détaché voire illégal en forêt. Un autre point fait débat, c'est l'abandon éventuel des petits chantiers, ce que les COFOR ne voient pas d'un très bon œil. Cependant la position exprimée est ambiguë : les

petits chantiers non rentables au service des Communes seraient selon les COFOR, un *presque* service public et elles mettent en garde l'ONF qui prendrait un risque de nouvelle concurrence en les abandonnant.

Dans le même temps, les travaux patrimoniaux confiés à l'ONF baissent régulièrement année après année. Le Président CAULLET rappellera que ces petits chantiers sont aussi du concurrentiel et pose la question des limites du service public. Selon lui il faut changer la transparence et compter les vrais coûts au nom de la qualité.

Communication sur les ventes de bois

CA Bois : Evolution 12 mois glissant



- Contexte économique encore incertain concernant les bois résineux destinés à la construction, même si la reprise semble s'amorcer depuis cet été.
- Saturation des stocks en bois d'industrie et d'énergie après 2 hivers doux, nous constatons une mévente de ces produits.
- Le marché du chêne est orienté à la hausse + 10 % en moyenne.

Le volume vendu ou délivré au 30 septembre 2016 est de 8,57 Mm3

- 3,76 Mm3 issus des forêts domaniales (-0,7%/2015)
- 4,81 Mm3 en forêt des collectivités (+1,5%/2015),

La comparaison avec l'an dernier est cependant faussée car en 2015, de nombreuses ventes avaient été perturbées par le boycott d'une partie de nos clients.

Au total, les recettes brutes des ventes s'établissent à :

- 169,61 M€ pour la forêt domaniale (hors DOM), soit une hausse de 0,7%,
- 172,59 M€, en forêts des collectivités, soit une hausse de 2,7%

Il est important de noter que le même biais vis-à-vis des ventes d'automne donne l'impression d'une situation comparable à l'an dernier alors qu'à fin septembre, le retard par rapport à 2015, à ventes équivalentes, est de l'ordre de 6 M€.

Selon M. SIAT – FNB, si le marché des sciages a baissé régulièrement depuis 4 à 5 ans, il ne baisse plus maintenant et les indicateurs seraient plutôt au vert sur les grandes essences. La mesure prise pour favoriser la transformation du chêne en UE n'a pas eu d'impact négatif sur le prix des bois et on note une baisse de 30% des exportations vers la Chine. Cette mesure sera reconduite pour un an.

Situation budgétaire 2017

- Ventes de bois =262 M€ estimé. On devrait atteindre le niveau de l'an dernier, un peu en deçà de la prévision budgétaire 2016
- Concessions en hausse suite à la révision de concessions avec ERDF notamment
- Maîtrise des charges externes
- Résultat est prévu excédentaire en 2016.

Le Campus de Velaine – site de Brabois

Les personnels de Velaine devraient s'installer au 1^{er} décembre prochain sur le site de Brabois. Selon la Direction Générale, ce choix entraîne une économie de 6 M€ au titre des 5 prochaines années sur la Trésorerie de l'Etablissement. La mariée n'est pas aussi belle car les frais de fonctionnement et d'hébergement vont augmenter de près de 400 K€ par an. D'autre part, selon une information récente, l'INFOMA ne suivrait plus l'ONF sur le site de Brabois.

Le Président rappellera pour sa part que la formation à l'ONF ne doit pas se réduire à un problème immobilier et promet un débat sur la formation, lors d'un prochain Conseil. A noter qu'armé de sa nouvelle délégation, le Directeur Général est autorisé à signer le bail de Brabois, sans autre forme de validation.

En conclusion, une séance marathon qui entérine la nouvelle organisation territoriale de l'ONF, à marche forcée et dans les conditions préfigurées par le Directeur Général.

L'opposition du syndicat représentant principalement les Cadres techniques est un fait nouveau : pendant longtemps, au pire, l'abstention était de mise.

L'expression des représentants des Personnels reste entière en CA, mais leur prise en compte se réduit à peau de chagrin et l'exercice en devient un peu théâtral parfois.